

Maçon

1^{ère} session 2023



Le titulaire de la spécialité « maçon » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs ou de rénovation.

Il intervient indifféremment sur tous les domaines couverts par les activités de réalisation du gros œuvre :

- construction de maisons individuelles ;
- construction de bâtiments collectifs ;
- construction de bâtiments industriels, tertiaires ou agricoles.

Son activité consiste à réaliser des éléments d'ouvrages, essentiellement porteurs ou de remplissage, à partir de composants industrialisés assemblés par des produits liants tels que les colles, les mortiers et les bétons. Les composants les plus souvent mis en œuvre sont :

- les blocs manufacturés ;
- les briques de terre cuite ;
- les éléments préfabriqués (poutrelles-entrevous, appuis de baies et pré-linteaux ...) ;
- les boisseaux pour conduits de fumées.

Le titulaire de la spécialité « maçon » contribue aussi à la réalisation de revêtements verticaux et horizontaux tels que les enduits de façades, les enduits d'étanchéité et les chapes.

Les traditions locales de construction conduisent également à la mise en œuvre fréquente de certains matériaux (briques, pierres, moellons, pisé, bauge ...) selon des méthodes spécifiques.

Le titulaire de la spécialité « maçon » réalise également des ouvrages en béton armé aux dimensions et à la complexité limitée, principalement en maison individuelle ou petit immeuble collectif. Dans ce contexte, il réalise à partir de plans et sur instructions, le coffrage, les armatures complémentaires et met en œuvre le béton.

Les ouvrages concernés sont :

- les fondations superficielles ;
- les poteaux de section 30 x 30 cm maximum ;
- les poutres de portée limitée (450 cm maximum) ;
- les ouvrages en béton armé intégrés aux maçonneries (linteaux, chaînages verticaux et horizontaux).

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie. Il participe aux opérations simples de maintenance préventive et corrective du matériel et outillage.

Le titulaire de la spécialité « maçon » fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation. Il respecte les délais donnés et des mesures de prévention.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

↪ Débouchés

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de maçonnerie dans une entreprise de bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre.

Les entreprises du BTP recherchent des ouvriers qualifiés.

Dans les entreprises artisanales, ceux-ci travaillent au sein de petites équipes. Dans les grandes, ils sont formés sur le tas aux nouvelles techniques du béton sous les ordres d'un chef d'équipe.

Après quelques années d'expérience, un maçon peut devenir chef d'équipe, puis chef de chantier (gros œuvre, travaux publics) ou se mettre à son compte comme artisan s'il a des connaissances en gestion et en comptabilité. Il peut aussi se spécialiser, en tant que façadier par exemple.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}.me

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Lecture de plans
- Organiser les tâches, choisir l'outillage et les matériaux
- Connaître les étapes de la réalisation et de la pose, monter et démonter un échafaudage, fabriquer un coffrage
- Assemblage des pierres, parpaings, briques à l'aide d'un ciment
- Connaissance des matériaux : béton, mortier, enduits, bois et dérivés, aciers, plâtres, colles
- Connaissance des matériels (fosse étanche, fonctionnement d'un conduit de cheminée ou de ventilation). Les outils à main (truelle, fil à plomb) et les outils mécaniques (bétonneuse, élévateur)
- Ouvrages de maçonnerie : les fondations, les dallages, les planchers, les poutres, les murs, les escaliers ainsi que l'ensemble de la chaîne de construction, du coffrage à l'enduit en passant par le bétonnage ou le ferrailage.
- Santé et sécurité au travail

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines. La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : coeff. 9
- Réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Enseignement général :

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité

Statistiques

Nouveau CAP (1^{ère} session 2023)

Académie de Montpellier

En 2017 : 46 présents, 37 admis (soit 80,43% de réussite).

En 2018 : 39 candidats inscrits, 39 présents, 34 admis (soit 87,18% de réussite)

En 2019 : 36 candidats inscrits, 36 présents, 29 admis (soit 80,56 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 21 candidats présents, 17 candidats admis (soit 81% de réussite).

En 2019 : 17 candidats présents, 16 candidats admis (soit 94,1% de réussite).

En 2019 : 139 présents, 113 admis (soit 81,3% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Carreleur-mosaïste
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac pro Travaux publics
- Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option études et économie
- Brevet professionnel (BP) Maçon
- BP Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 Lézignan**
CFA du bâtiment **A**
- 30 Bagnols/Cèze**
Lycée professionnel privé Sainte Marie (*privé sous contrat*)
- 30 La Grand Combe**
Lycée professionnel privé Pasteur (*privé sous contrat*)
- 30 Méjannes Les Alès**
CFA du bâtiment et travaux publics **A**
- 30 Nîmes**
Lycée Frédéric Mistral (*public*)
- 34 Baillargues**
CFA Compagnons du Devoir **A**
- 34 Gignac**
LPTAH **A**
- 34 Montpellier**
CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**
Lycée professionnel Léonard de Vinci (*public*)
- 48 Mende**
IRFMA de la Lozère **A**
- 66 Perpignan**
CFA du BTP Marcel Mercader **A**
- 66 Villeneuve des Monts**
Lycée professionnel A Sauvy (*public*)

Académie de Toulouse

- 09 Foix**

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

- 09 Pamiers**
EREA Guy Villeroux (*Public*)
EREA Guy Villeroux **A**
- 12 Onet-le-Château**
Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**
- 12 Villefranche de Rouergue**
EREA Laurière (*Public*)
EREA Laurière **A**
- 31 Gourdan-Polignan**
CFA du Comminges **A**
- 31 Plaisance du Touch**
CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**
- 31 Toulouse**
CFA des compagnons du tour de France de Midi-Pyrénées **A**
- 31 Toulouse**
CFA du BTP Paul Riquet **A**
- 31 Toulouse**
Lycée professionnel des métiers Urbain Vitry (*Public*)
- 32 Auch**
Lycée des métiers Le Garros (*Public*)
- 32 Pavie**
Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**
- 46 Cahors**
CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**
- 65 Tarbes**
École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**
- 81 Albi**
CFA des compagnons du devoir et du Tour de France de Midi-Pyrénées **A**
- 81 Castres**
Lycée professionnel du bâtiment Le Sidobre (*Public*)
Lycée professionnel du bâtiment Le Sidobre **A**
- 82 Montauban**
CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom « Les métiers du bâtiment »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr